

2D-DOC



Date de facture 02/12/2024
N° de facture 11689045941224

Remise à Zéro 01/01/2025
Fin d'engagement 30/10/2026

N° de compte client 1.64210796
N° de ligne 06 58 96 54 46

DIALLO MAMADOU
M MAMADOU DIALLO
140 ALLEE PIERRE DE COUBERTIN
46090 PRADINES

Bonjour, voici votre facture du 2 décembre 2024

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 16 décembre 2024		22,00
Vos services fournis par votre opérateur	12,50	15,00
Vos abonnements, forfaits et options	12,50	15,00
Vos communications (du 02/11 au 01/12)	0,00	0,00
Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement		7,00
Montant de la facture soumis à TVA	12,50	15,00
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,50
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		12,50

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 € ainsi que tout complément sur justification.

Votre facilité de paiement pour votre équipement

Le montant restant dû après cette mensualité sera de 161,00€, soit 23 mensualités.

Rappel : vous avez souscrit une facilité de paiement (E0040349716001) de 24 mensualités de 7,00€ d'un montant total de 168,00€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre facilité de paiement dans la rubrique Mon Compte sur bouyguestelecom.fr.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150UYNVE35



Utilisateur de la ligne	Numéro de la ligne	Annexe de la facture		%TVA	€ HT	€ TTC(*)
MAMADOU DIALLO	06 58 96 54 46	11689045941224				
Vos services fournis par votre opérateur					12,50	15,00
Vos abonnements, forfaits et options						15,00
Pour le mois à venir (du 02/12 au 01/01)						
· Forfait 5 Go 5G Avantages Smartphone					20,00	15,00
Vos communications (du 02/11 au 01/12)						0,00
décomptées de vos forfaits						
· 01:22:58 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24						
· 8 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24						
· 1 Go 392 dans le cadre de votre Internet décompté de vos recharges						
Total pour cette ligne						15,00

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Utilisateur de la ligne
MAMADOU DIALLO
Numéro de ligne
06 58 96 54 46



Détail de votre facture du 2 décembre 2024

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de vos recharges			0,00
Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko			
Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
06/11	130 Mo 523	France	0,000
07/11	32 Mo 509	France	0,000
08/11	227 Mo 875	France	0,000
09/11	99 Mo 234	France	0,000
10/11	133 Mo 228	France	0,000
11/11	341 Mo 342	France	0,000
12/11	10 Mo 021	France	0,000
13/11	41 Mo 905	France	0,000
14/11	24 Mo 590	France	0,000
18/11	61 Mo 704	France	0,000
19/11	19 Mo 399	France	0,000
22/11	43 Mo 564	France	0,000
27/11	79 Mo 796	France	0,000
28/11	23 Mo 280	France	0,000
29/11	136 Mo 990	France	0,000
30/11	19 Mo 314	France	0,000
Total de vos consommations			0,00

*Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.